

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le vingt-et-un mai deux mil vingt-quatre à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 mai 2024

Nombre de Membres en exercice : 10

Présents : 10 - Quorum : 6- Votants : 10. – Absent : 0 – Procuration : 0

Présents : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, BIZERAY Martine, M. BOIDRON Mickaël, Mme SEVERINI Françoise, Mme NIVEAU Nicole,

Absent: Néant

Secrétaire de séance : Mme BARIGAULT Maryse

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

- ⇒ Travaux de voirie de la Ronde
 - 1 - Choix de l'entreprise
 - 2 – Demande de subvention amendes de police
- ⇒ Personnel communal
 - 1 -Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial
 - 2 - Ouverture d'un poste CAE - PEC
- ⇒ Branchement compteur d'eau Impasse des Lauriers : Devis SEVT
- ⇒ Informations et questions diverses
 - Repas des anciens
 - Organisations des élections

Mme le Maire demande à ajouter une délibération :

- ⇒ Redevance pour occupation du domaine public : Gérédis

Le conseil accepte.



DCM 2024-32 **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE DE LA RONDE
CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Mme le Maire de la commune de Louin rappelle aux conseillers les précédentes délibérations relatives au projet de travaux de voirie du village de la Ronde (Choix du maître d'œuvre, Hydrocurage et passage caméra, relevé topographique). Elle informe également qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée auprès de trois entreprises. La remise des offres des candidats a été arrêtée le 24 avril 2024.

Deux offres sont parvenues en Mairie : COLAS et EUROVIA dont cette dernière, reçue hors délai. L'entreprise CHARIER n'a pas souhaité répondre à la consultation.

L'analyse de l'offre a été réalisée par le Cabinet de maîtrise d'œuvre « AREA URBANISME ».

Le devis présenté par COLAS s'élève à la somme de 99 130.20 € HT, soit 118 956.24 € TTC. Il s'agit de travaux de revêtement et bordure de voirie.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité :

☞ **Retient** la proposition faite par COLAS pour le prix de 99 130.20 € HT

☞ **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

Cette dépense sera prélevée sur le budget de 2024 – section d'investissement – article 2151- opération 35.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 mai 2024
Publication le 23 mai 2024*

**DCM 2024-33 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE DE LA RONDE
DEMANDE DE SUBVENTION : AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations concernant les travaux d'aménagement de la voirie de La Ronde. Elle rappelle également qu'un dossier de subvention a déjà été déposé au titre de la dotation de solidarité du Département et ajoute qu'un nouveau dossier de demande de subvention peut être déposé au titre des amendes de police. Une étude a été menée par le cabinet AREA URBANISME avec un détail estimatif quantitatif.

Dans un cadre sécuritaire et afin d'améliorer la voirie communale, les élus ont décidé la réfection de la voirie. Les routes de ce village sont fortement dégradées en raison de travaux très anciens (avant 2008) et en raison des travaux de remise en état du réseau d'eau potable qui ont été réalisés en 2022.

Le but est la remise en état et la sécurisation de la traversée du village, ralentissement de la vitesse des automobilistes. Le projet prévoit des bandes d'éveil à chaque extrémité et des bandes rugueuses à l'intérieur du village, ainsi que des passages piétons. La voirie étant étroite, une bande piétonnière sera créée sur un côté de la route.

Le marché s'élève à la somme de :

Travaux.	99 130.20 €
Travaux éligibles aux amendes de police	41 767.20 €
Total Général HT prévu	99 130.20 €
Total général TTC	118 956.24 €

Le plan de financement serait le suivant :

➤ Subvention du département au titre : des amendes de police :	12 810.00 €
➤ Dotation de Solidarité du Département :	42 652.00 €
➤ Autofinancement :	43 668.20 €

Le début des travaux est prévu pour le mois de juillet 2024; La durée approximative des travaux sera d'un mois.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

ADOPTE le projet tel que présenté et estimé ci-dessus,
ARRÊTE les modalités de financement ci-dessus indiquées,
DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien cette opération et notamment solliciter auprès du département la subvention au titre des amendes de police qui pourrait être accordée pour la réalisation de ce projet.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 mai 2024

Publication le 23 mai 2024

DCM 2024-34 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Mme Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'un poste d'adjoint technique territorial,

Vu le tableau des emplois,

Mme le maire propose à l'assemblée :

⇒ La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Entretien des locaux, surveillance des enfants à l'école.

Le tableau des emplois est ainsi modifié au 1^{er} septembre 2024.

Filière technique,

cadre d'emploi des catégories C,

Grade : adjoint technique territorial

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

☞ **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

☞ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024.

☞ **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.

Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 mai 2024

Publication le 23 mai 2024

DCM 2024-35 CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT D'INSERTION : CAE PEC

Madame le Maire rappelle que MR Pierre REINHARD effectue actuellement un stage pour la commune, à raison de 28 h par semaine.

Renseignements pris auprès de France Travail, Mr REINHARD pourrait prétendre à un contrat d'insertion, type CAE PEC pour une durée de 9 mois, et ce, à compter du 1^{er} juin 2024. Le salarié reçoit une rémunération égale au SMIC, soit 11.65 € de l'heure. L'état reverse une compensation à la collectivité qui recrute, à hauteur de 50 %. Par ailleurs, la collectivité devra proposer au salarié quelques actions de formation. Mme le maire propose une durée hebdomadaire de 28 heures.

Les tâches qui lui seraient confiées sont les suivantes : Espaces verts et autres menus travaux (entretien des chemins, utilisation du taille haie, tondeuse, débroussailleuse, binette, karcher, balayage).

Mme le Maire précise que dans le cadre du contrat d'insertion, une convention sera signée entre l'employeur et le salarié, puis sera remise à France Travail.

Après discussions, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches relatives à ce recrutement, à savoir, à compter du 1^{er} Juin 2024, 28 heures par semaine pour une durée de 9 mois.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 mai 2024
Publication le 23 mai 2024*

DCM 2024-36 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – GEREDIS

La collectivité ayant institué la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité (R.O.D.P.), en application du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui définit les modalités en matière tarifaire, le montant de la redevance annuelle à mettre en recouvrement pour 2024 s'établit comme suit :

Redevance de référence : 153 € X 1.5617 (indice actualisé) = 238.94 €

Après en avoir délibéré et un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal fixe la recette correspondant au produit de la redevance annuelle 2024 pour occupation du domaine public due par Gérédis Deux-Sèvres 79 Niort à **238.94 €**.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 23 mai 2024
Publication le 23 mai 2024*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Branchement d'un nouveau compteur d'eau sur le terrain de l'Impasse des Lauriers :

Suite à l'accord de vente d'une partie du terrain au profit de Mr Guillaume BERTRAND, il s'avère que le compteur d'eau en place est installé sur la partie vendue. Il convient donc d'installer un nouveau compteur. Un devis a été sollicité après de SEVT, celui-ci s'élève à 4 011.23 € TTC. Les conseillers décident de reporter la décision d'accepter ce devis. En effet, il serait judicieux de se renseigner au préalable afin de savoir à qui revient le paiement de ce nouveau compteur : Mr BERTRAND ou la Commune ?.

Repas des 70 ans : Le conseil décide d'offrir le repas aux personnes âgées de 70 ans et plus (identique à l'an passé). La date n'est pas définitivement arrêtée (le 12 ou 19 octobre).

Mur de soutènement : Les travaux sont prévus pour la mi-juin.

Eoliennes : Contribution volontaire des Maires de Louin et Saint-Loup-Lamairé pour soutenir la décision du Préfet du Département (contre l'éolien).

Boite à livres : Installée en Septembre.

Arches à vélos : 2 arches seront installées devant le café par Ets FRAFIL.

Cantine scolaire et impayés : L'association des parents d'élèves rencontre un problème majeur lié aux impayés (environ 4000 €).

Le secrétaire de séance
Mr BOIDRON Mikaël

Mme le Maire
Mme NOLOT Monique

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
DCM 2024-32	COMMANDE PUBLIQUE : Travaux la Ronde : Choix de l'entreprise	1-1 Marchés publics
DCM 2024-33	FINANCES LOCALES : Travaux la Ronde : Demande de subvention au titre des amendes de police	7-5 Subventions
DCM 2024-34	FONCTION PUBLIQUE : Ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial	4-1 Personnel titulaire et stagiaire
DCM 2024-35	FONCTION PUBLIQUE : Ouverture d'un poste en contrat d'insertion : CAE PEC	4-2 Personnel contractuel
DCM 2024-36	DOMAINE ET PATRIMOINE Redevance pour occupation du domaine public : GEREDIS	3-5 Autres actes de gestion du domaine public